



Département de Loir-et-Cher
Présentation du budget 2007

DOSSIER DE PRESSE

**« L'égalité des chances des jeunes en tête,
un budget volontariste et solidaire qui répond aux attentes des
Loir-et-Chériens »**

Blois, lundi 11 décembre 2006

Sommaire

1- A la Une : L'égalité des chances pour les jeunes, une action prioritaire en 2007 :

- Le Département place l'éducation des jeunes en tête de ses priorités 2007

2 - Les chiffres du budget départemental

- **323** millions d'euros au service des Loir-et-Chériens
- D'où vient l'argent ? Où va l'argent ?

3 - Des compétences élargies sous l'effet de la 2^e phase de décentralisation

- assurer la mission de **solidarité** et **d'action sociale** envers les plus fragiles : enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en grande difficulté
- favoriser le **développement économique** du département car c'est en créant des richesses que le Département peut exercer pleinement ses missions sociales.
- moderniser le **réseau routier** et améliorer la circulation nord-sud du département.
- rendre le département attractif pour le **tourisme** et favoriser l'accès de tous à la **culture** et au **sport**
- Protéger et valoriser notre **environnement**

4 Le Conseil général, partenaire privilégié des communes et des communautés de communes

- **26 millions** d'euros pour les communes et les associations

Contact presse

Florence Ducasse : 06 15 96 60 26 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 06 87 99 56 71 - thomas.hantz@cg41.fr

A LA UNE des décisions

Le Département place la jeunesse au cœur de ses priorités pour 2007

- **Renforcer le pôle d'enseignement supérieur de Blois**

Création d'un comité d'orientation de l'enseignement supérieur – recherche et innovation

Maurice Leroy vient de solliciter l'ensemble des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur pour développer à Blois un espace de coordination et d'échanges sur les orientations et les grands projets de l'enseignement supérieur. Ce comité réunira l'État (Préfet et Drire), les collectivités (Conseil régional, Conseil général et Ville de Blois), la Chambre de commerce et d'industrie, l'université et les Écoles nationales de Blois (ENIVL, ENSPN). L'animation du Comité sera assurée par le Centre de promotion de l'enseignement supérieur à Blois (CPESB) qui reçoit à ce titre une somme de **55 000 €**

150 000 € sont attribués pour le fonctionnement de L'ENIVL. De plus, Maurice Leroy est intervenu à plusieurs reprises auprès du Préfet de Région pour que le projet, porté par l'ENIVL, de création d'un **plateau technique** de recherche et développement, mutualisé et ouvert aux entreprises du département soit inscrit au contrat de projet État-Région pour la période 2007-2012.

107 000 € sont attribués pour le fonctionnement de l'antenne universitaire de Blois et une 2^e inscription de **500 000 €** sont actés pour les travaux de rénovation de l'IUT de Blois.

- **Pour une vie collégienne de qualité**

Le Département a en charge la construction, l'extension, l'équipement et le fonctionnement des 27 collèges publics. Depuis 2004, il s'est ainsi engagé dans une démarche accélérée de construction ou de restructuration lourde des collèges du Loir-et-Cher. Depuis la loi du 13 août 2004, le Département a désormais la responsabilité de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des collégiens ainsi que l'entretien général et technique des établissements. L'enjeu pour le Département est donc de réussir cette nouvelle phase de la décentralisation. Avec à la clé : garantir à tous les jeunes une vie collégienne de qualité.

Trois chantiers majeurs pour un coût de 7,88 M €

Le **collège Les Provinces à Blois** sera reconstruit totalement pour accueillir 600 élèves et une Segpa. Démarrage des travaux : mai 2007 – coût estimé de l'opération 12,7 M € - 4,55 M € attribués pour 2007.

Le **collège Blois-Vienne** sera rénové et mis aux normes avec des travaux envisagés de juin 2007 à septembre 2008 – coût pour 2007 : 1,350 M €

Les travaux de rénovation du **collège de Salbris** ont démarré le 1^{er} décembre dernier – coût 2007 : 1,55 M €.

Top voyages éducatifs

Ce nouveau dispositif qui vient s'ajouter à la subvention de fonctionnement général des collèges –elle-même en augmentation de 2 %- a pour but de favoriser les sorties scolaires et les voyages éducatifs des jeunes. Une dotation spécifique de 6 € par élève, des collèges publics et privés, est attribuée aux établissements qui en font la demande et les sommes de 77 300 € pour les collèges publics et de 14 800 € pour les collèges privés, sont inscrites au budget 2007.

Bourses départementales d'enseignement supérieur

Un crédit de 136 000 € est voté pour les étudiants bénéficiant déjà de bourses nationales dont les barèmes viennent d'être revus à la hausse.

1 ordinateur pour 10 élèves

500 000 € sont inscrits au budget pour compléter, rénover, fiabiliser et sécuriser le parc informatique des collèges. Cette nouvelle dotation permettra aux collèges de Loir-et-Cher de fournir en moyenne 1 ordinateur pour 10 élèves.

Constructions scolaires du 1^{er} degré

Pour répondre à des besoins prioritaires des communes en raison de l'augmentation des effectifs ou aux nécessaires mises aux normes, le Conseil général subventionne les travaux d'extension des écoles primaires de Fresnes, Monthou-sur-Bièvre, Saint-Hilaire-la-Gravelle et Vernou-en-Sologne pour un montant de **120 000 €**

De plus, le Conseil général honore ses engagements antérieurs pris en 2004, 2005, 2006 pour un montant de **396 629 €**

Près de 20 M € pour le réseau de transports scolaires

L'effort financier du Département pour faciliter les déplacements des élèves est très important puisqu'il permet aux familles d'accéder à ce service gratuitement. Ce secteur connaît toutefois une hausse de 7,2 % par rapport au budget de l'an dernier en raison de 2 facteurs : l'augmentation de la population des élèves du primaire et de la hausse du prix des carburants.

- Prise en charge de 95 % des dépenses de transports scolaires, 5 % restant à la charge des communes pour tous les élèves habitant à plus de 3 km de leur établissement scolaire pour un montant total de **19, 32 M €**
- Financement de la totalité des frais de transports des élèves ou des étudiants gravement handicapés ; 248 jeunes sont concernés par cette mesure qui représente un coût de **1,3 M €** pour le Département.

Le Conseil général junior pour développer l'esprit citoyen

Au cours de la 2^e session du Conseil général junior qui s'est déroulée le 18 mai dernier, c'est le projet présenté par la classe de 6^e 3 du collège René Cassin d'Ouzouer-le-Marché qui a remporté les suffrages des 24 conseillers généraux juniors. Cette action, qui a pour thème **l'Europe** et qui s'intitule « **rencontrer des collégiens étrangers** » se traduit par une aide de 1500 € pour chaque classe ayant participé au Conseil général junior en 2006. Une somme de **36 000 €** est prévue au budget 2007 pour développer cette opération de citoyenneté.

✦ *Avec un budget consacré à l'éducation qui s'élève à **39 millions d'euros** en 2007 (investissement et fonctionnement) et à 41,8 M € en tenant compte des frais de personnels oeuvrant dans ce domaine, le Département devient, année après année, un acteur majeur de la vie scolaire.*

LES CHIFFRES DU BUDGET DEPARTEMENTAL 2007

323 millions d'euros au service des Loir-et-Chériens

En augmentation de près de 16 % par rapport à 2006, le budget présenté par la nouvelle équipe du Conseil général est un budget volontariste et solidaire.

Volontariste car ce budget permet au Département de faire face à ses propres actions.

Solidaire vis-à-vis des communes puisque le Conseil général tient tous les engagements pris antérieurement.

C'est aussi un budget **ambitieux** car il préserve une forte capacité d'investissement (+ 17,3 %) malgré la réforme de la taxe professionnelle qui se traduira pour le Département par une perte estimée à 2 millions d'euros.

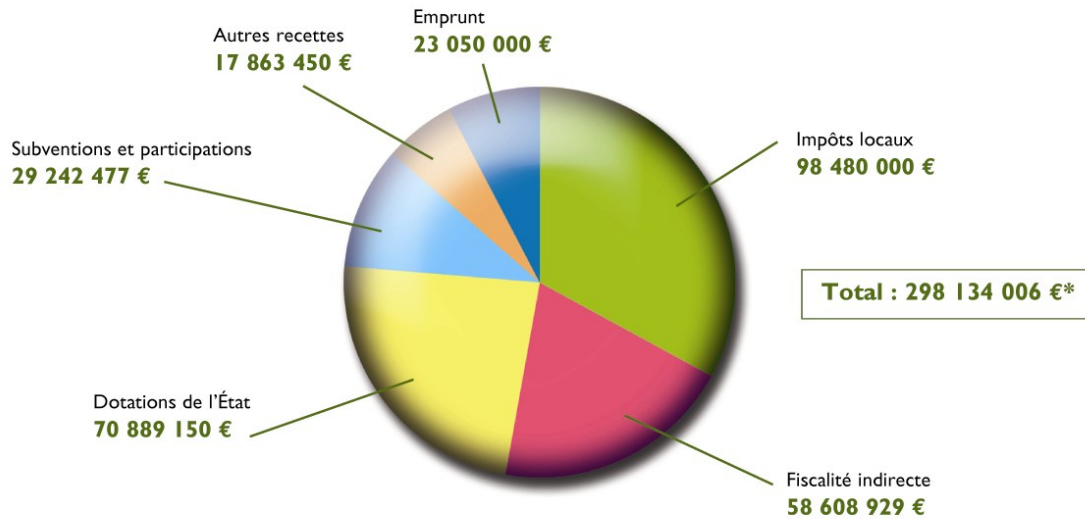
Ce budget se caractérise par :

1. **l'augmentation de la capacité d'investissement** : 62 M € pour maintenir un bon niveau de commande publique, facteur d'emplois directs : routes départementales et collèges en tête
2. **l'absence de hausse de la fiscalité départementale**, qui apparaîtra toutefois avec un taux de +1,8 % sur la feuille d'impôts des contribuables compte tenu de la revalorisation des bases fiscales.
3. **un effort poursuivi de maîtrise des dépenses de fonctionnement** malgré les dépenses liées à la décentralisation : + 5,3 % (hors dépenses nouvelles liées à la décentralisation). À elles seules, les dépenses d'aide sociale sont en hausse de 5,2 % par rapport au budget primitif 2006. Quant aux dépenses d'administration générale, elles sont en baisse de 2 %.
4. **un recours plus prononcé à l'emprunt** : 23 M € nécessaires pour financer les grands équipements de demain : collèges et routes notamment.

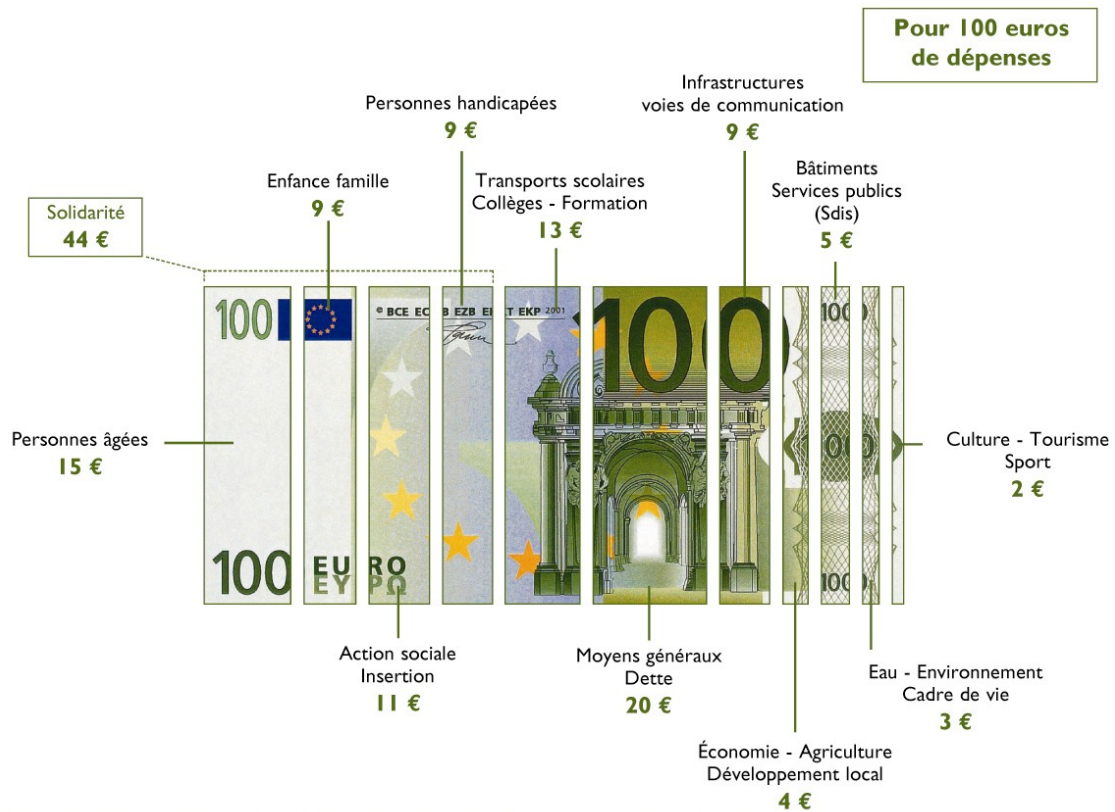
Chiffres clés du budget départemental

- ▶ Recettes de fonctionnement : **258 M €**
- ▶ Dépenses de fonctionnement : **228,5 M €**, soit + 6,9 % par rapport au BP 2006
- ▶ Dépenses d'équipement : **61,9 M €** dont 58 % pour les investissements directs (**33,6 M €**) du Département et 42 % pour les investissements indirects (subventions : **26,1 M €**).
- ▶ Épargne nette estimée : **21,7 M €** ce qui couvre la moitié des investissements, à parité quasi égale avec l'emprunt.
- ▶ Emprunt prévu : **23 M €**
- ▶ Plafonnement de la **taxe professionnelle** à 3,5 % de la valeur ajoutée : **- 2 M €**

D'où vient l'argent ?



Où va l'argent ?



* Répartition du budget primitif consolidé 2007 - (Hors provision de remboursement de la dette : 25 M €)

SOLIDARITE et ACTION SOCIALE

130,8 M €

Les enjeux

La dernière loi de décentralisation confirme le Département dans son rôle majeur de chef de file pour la solidarité et l'action sociale. Il assure désormais dans les domaines de l'insertion, du handicap et des personnes âgées, le rôle de coordination des acteurs, de la construction de l'offre et du versement des allocations.

Cette configuration rend le budget social particulièrement sensible à l'évolution démographique, à l'état de la situation économique et à l'évolution de la santé publique. La progression des budgets d'action sociale est considérable depuis 2002 (année de la mise en œuvre de l'Apa). Cette hausse se maintient à un niveau élevé : + 26 % entre 2004 et 2007, soit une moyenne de 9 % par an.

Les priorités

➤ **Enfance-Famille : la prévention avant tout**

• **27 M €** (investissement et fonctionnement), 21 % du budget de fonctionnement de l'action sociale et + 0,82 % par rapport au BP 2006

La mise en œuvre en 2007 de la loi relative au statut et à la formation des assistants maternels et familiaux, l'accroissement des actions préventives, de l'application des nouvelles dispositions en faveur de l'adoption, des perspectives introduites par le projet de loi sur la protection de l'enfance et du désengagement de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) vont fortement renforcer ce secteur.

Le Département entend jouer pleinement son rôle en matière de protection de la mère et de l'enfant. Il souhaite aussi développer la prévention par la mise en œuvre d'actions éducatives et parentales.

• **La Protection maternelle et infantile (PMI)** : + 42 %, cette action évolue en raison des nouvelles modalités de formation des assistants maternels en application dès le 1^{er} janvier 2007 : formation de 500 assistantes maternelles représentant 30 000 heures de formation contre 8 400 en 2006. Le Centre d'action médico-sociale précoce de Blois qui ouvre des antennes à Romorantin et à Vendôme, reçoit 149 000 euros. Renouvellement des moyens des Centres de planification et d'éducation familiale de Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme (436 000 €) ; le CPEF de Blois va accroître son activité en assurant des permanences au sein de la future maison des adolescents créée par l'État.

• **L'aide sociale à l'enfance** : les actions de prévention sont renforcées notamment par la forte progression des mesures d'actions éducatives en milieu ouvert ordonnées par le juge des enfants (4,63 M € pour les actions de prévention).

Rémunération des assistants familiaux qui accueillent des enfants retirés momentanément de leur famille : 8,4 M €. Frais d'hébergement en foyer et service d'accueil familial : 12,9 M €

Personnes handicapées : vers plus d'autonomie

- **26,2 M €** (investissement et fonctionnement) ; 20 % du budget de fonctionnement de l'action sociale.

L'action en faveur des personnes handicapées est liée à la montée en charge plus lente que prévue de la prestation de compensation du handicap (PCH) ; L'offre d'accueil va s'enrichir en 2007 de l'ouverture de 2 foyers gérés par l'Apajh.

⇨ **Soutien à domicile** en faveur des adultes handicapés : 7,7 M € en dépenses et 2,35 M € en recettes

- 3,2 M € pour la prestation de compensation du handicap (PCH), En recettes, 2,3 M euros sont inscrits correspondant au versement d'une compensation de la caisse nationale de solidarité et de l'autonomie. Il est prévu 50 nouvelles demandes par mois.

- 2,55 M € pour le versement des allocations compensatrices tierce personne (ACTP)

- 0,96 M € pour l'accompagnement social. Ce budget intègre l'ouverture de 5 places au 1^{er} janvier 2007 au service d'accompagnement à la vie sociale de Mondoubleau.

- 780 000 € pour le financement d'accueils de jour en établissement.

- 240 900 € pour le fonctionnement du centre canin de l'Anecah.

⇨ 17,3 M € sont utilisés pour les **frais d'hébergement** des adultes handicapés pour 1,11 M € de recettes : accueil familial, hébergement en CAT, en maison de retraite, en foyer de vie ou foyer occupationnel, ACTP et fonds de compensation du handicap.

⇨ 0,2 M € sont inscrits en dépenses et en recettes pour le fonctionnement de la **Maison départementale des personnes handicapées**.

➤ Personnes âgées : vivre mieux, plus longtemps

⇨ **45,2 M €** (investissement et fonctionnement), 33 % du budget de fonctionnement de l'action sociale, soit une hausse de 9 % par rapport aux crédits 2006. 16,7 M € en recettes dont 10 M € au titre de la compensation par l'État de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) et 6,2 M€ au titre des recouvrements des frais d'hébergement par les bénéficiaires.

Ce budget en forte augmentation traduit à la fois la continuité de la montée en charge des bénéficiaires de l'Apa, la poursuite du conventionnement des établissements pour personnes âgées dépendantes qui se concrétise par de

nouveaux mécanismes financiers et par l'amélioration de la qualité, et enfin, de la politique de rénovation des établissements du département.

En raison du vieillissement de la population et de l'entrée plus tardive en maison de retraite, le nombre de personnes accueillies dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (les Ehpad) va augmenter.

- Renforcement de la **coordination gérontologique** de proximité (222 000 €) avec le développement des moyens d'information des personnes âgées et de leur entourage par le financement du fonctionnement des 4 Clic (centres locaux d'information et de coordination) de Blois, Vendôme, du Pays de Chambord et Clic Escal'âge géré par l'ADMR.
- Poursuite de la prise en compte de **l'Apa** (18,8 M € en dépenses et avec un niveau soutenu de la demande qu'elle soit à domicile (35 nouveaux bénéficiaires par mois en moyenne) ou en établissement (dépense prévue 9,9 M €)

☞ En **équipement**, sont prévus :

- 3,37 M € correspondant à l'attribution d'une nouvelle subvention pour la maison de retraite de l'hôpital local de Montoire-sur-le-Loir de 126 000 € et aux crédits de paiements pour la poursuite des travaux de rénovation d'établissements pour personnes âgées : maisons de retraite de l'hôpital de Blois, de Neung-sur-Beuvron/La Marolle-en-Sologne, du centre hospitalier de Vendôme et d'Yvoy-le-Marron.

➤ **Population en difficulté – priorité à l'insertion par l'emploi**

☞ **31,56 M €** (investissement et fonctionnement), 24 % du budget de fonctionnement de l'action sociale, soit une hausse de 15 % par rapport au BP 2006. En recettes, 19,7 M € sont inscrits dont 18,3 M€ attendus de l'État en compensation du versement des allocations du RMI.

L'insertion est un secteur très influencé par la situation économique et sociale.

- **RMI** : 24,6 M € sont destinés au financement des allocations et des contrats aidés (Ci-RMA et contrats d'avenir). Ce budget prend en compte une prévision de stabilité du nombre de bénéficiaires du RMI et un objectif de 120 contrats RMA et de 350 contrats d'avenir signés à la fin de l'année 2007.

- **Jeunes en difficulté (FAJD)** : une enveloppe de 397 000 € est sollicitée pour les jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas accès au revenu minimum d'insertion et qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Cette enveloppe est désormais gérée par le service insertion du Conseil général et plus par la Caisse d'allocations familiales. Les recettes sont évaluées à 253 621 €

➤ **L'aide médicale d'urgence**

- Soutien financier de 112 000 € au centre hospitalier de Blois pour le fonctionnement du **Samu** :
- 138 700 € pour les **transports hélicoptés**

ROUTES ET INFRASTRUCTURES

26,2 M €

Les enjeux

C'est au 1^{er} janvier 2007 que le Conseil général accueille par transfert de la DDE au Département, 200 nouveaux agents. Comme en 2006, le budget consacré aux routes intègre l'entretien et la viabilité hivernale des routes nationales qui ont été transférées par l'État. Par ailleurs, le programme de travaux des 5 déviations s'accélère ainsi que le volet des grosses réparations de voirie.

Les priorités

➤ **Améliorer l'axe nord-sud** : huit projets structurants :

- **Déviations de Vendôme/Varennes** : 235 000 € sont inscrits pour poursuivre les opérations de remembrement et les acquisitions foncières. 2,23 M € sont prévus pour continuer les travaux entrepris sur le 1^{er} tronçon entre la RD 957 nord et la RD 5 et pour commencer les terrassements du tronçon n°2.
- **Déviations des Roches-L'Évêque**, en coordination avec celle de Vendôme. Une inscription de 2,9 M € permettra de réaliser les terrassements de la chaussée et l'ouvrage d'art sur le Loire.
- **Déviations de Cellettes, Contres et Mur-de-Sologne** : 380 000 € sont attribués pour la poursuite des études.
- Aménagement de **l'axe Blois-Romorantin** sur la RD 765 : La 3^e tranche de travaux nécessite un crédit de 870 000 € au lieu-dit la Gaucherie.
- Aménagement du **carrefour de Verdun** à Blois : Poursuite de l'opération en 2007 sous la maîtrise d'ouvrage du Département. 1,9 M € sont prévus pour les aménagements paysagers et l'isolation phonique des logements.
- **Déviations de Fossé** : Un crédit de 1,4 M € est octroyé pour la réalisation des travaux de mise à 2 x 2 voies qui se termineront en 2008.

➤ **Près de 2 M € pour la déviation de Lisle-Pezou**

- Poursuite de la participation financière du Département pour la déviation de la **RN 10 à Lisle-Pezou** (1,96 M €), seule route nationale désormais inscrite au contrat de plan État-Région.

➤ **1,2 M € pour la voirie communale**

- **Soutien aux communes** pour la réalisation de leurs travaux de voirie sur des opérations déjà subventionnées les années antérieures.

➤ **11,85 M € pour l'entretien des routes**

- 6,86 M € est nécessaire au **gros entretien des routes**, c'est-à-dire le renouvellement des couches de surface des chaussées, les travaux sur les ouvrages d'art, les opérations d'amélioration de la sécurité routière, le renouvellement du parc de véhicules et l'entretien des centres d'exploitation.
- Les dépenses d'**entretien courant** sur le réseau routier et à la viabilité hivernale, s'élèvent à 4,99 M €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

13,5 M €

Les enjeux

Sur une initiative de Maurice Leroy, la Conférence départementale de l'économie a été mise en place le 28 novembre 2005. En moins d'un an cet espace de concertation et de mobilisation a déjà abouti à 2 projets concrets : la réforme du Fonds économique départemental d'intervention (le Fédi) et à l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'innovation à l'échelle du département et sur 3 ans .

Dans un contexte de concurrence forte entre les territoires, renforcer les atouts du département pour améliorer son attractivité, favoriser l'implantation et le développement des entreprises, consolider le tissu d'entreprises existantes, réfléchir en termes de ressources humaines et d'innovation sont en effet les quatre leviers sur lesquels les membres de la Conférence départementale de l'économie entendent agir.

Les priorités

- **Le renforcement de l'attractivité du Loir-et-Cher et le développement des entreprises**

☞ **Programme Parcq :**

• **1,08 M €** sont prévus en crédits de paiement pour le programme Parcq 2007.

☞ **Fonds économique départemental d'intervention (Fédi) :** En 2006, ce fonds a soutenu cinq projets. En 2007, **0,266 M €** sont inscrits en crédits de paiement.

Un nouveau règlement pour le Fédi : Sur une proposition de Michel Leroux, 2^e vice-président du Conseil général en charge du développement économique, le Conseil général modifie son fonds économique de trois façons :

- aide au rabais sur le prix de vente des terrains pour faciliter la commercialisation

- octroi de subventions ou de prêts sans intérêt pour faciliter la réalisation d'investissements immobiliers

rabais sur les loyers pour la location immobilière.

Par ailleurs, le Département subordonne désormais son intervention à une participation de la commune ou de la structure intercommunale d'accueil au moins égale à la sienne.

Enfin, les hôtels ou hôtels –restaurants classés tourisme peuvent bénéficier de l'aide départementale pour leurs travaux d'extension ou d'amélioration de l'offre, à l'exclusion de la partie restauration.

☞ Aide à **l'hébergement touristique** : 60 000 € sont attribués à la communauté de communes des Collines du Perche pour la réalisation d'un centre d'hébergement touristique à Arville.

☞ **L'Adelec** assure l'animation et la promotion économiques du département, la prospection et l'accueil de nouveaux investisseurs. Pour mener à bien sa mission, l'Adelec reçoit **1,385 M €** du Département.

☞ **L'Observatoire de l'économie et des territoires** : 667 000 € sont inscrits au budget départemental pour le fonctionnement de l'Observatoire.

☞ 30 000 € sont accordés à la **Chambre de commerce et d'industrie** pour organiser la participation d'entreprises du département à des salons professionnels.

☞ **Aérodrome Blois-Vendôme-Le Breuil** : le Département a accepté, en décembre 2005, le transfert du domaine public de l'aérodrome. Les modalités ainsi que la date d'entrée en vigueur de ce transfert au profit du Département sont prévues au 1^{er} janvier 2007. Elles font l'objet d'un acte de transfert et d'une convention. Pour cette année transitoire, il est voté un crédit de fonctionnement de 92 000 € et un crédit d'investissement de 10 000 € en investissement.

➤ **La création et la transmission d'entreprises**

☞ Le **Fonds d'aide au commerce, à l'artisanat et aux services en milieu rural** (le Facas) a pour objet de soutenir les projets immobiliers des collectivités destinés au maintien ou à la création d'activités commerciales, artisanales ou de services en milieu rural. Un volume de crédits de paiement de 500 000 € sont inscrits pour ce fonds.

☞ **Loir-et-Cher initiative** : 20 100 € sont attribués à cette association qui a pour but de déceler et de favoriser la création d'emplois en accompagnant les créateurs d'entreprises (parrainage et prêts d'honneur).

☞ Le Conseil général participe au financement du service économique de la **Chambre de métiers et de l'artisanat** à hauteur de 100 000 €

☞ **L'Institut supérieur de management et d'entrepreneuriat régional** (l'ISMER) a pour objet la formation au management et à la création d'entreprises. En 2007, le Département lui octroie une subvention de 30 000 €.

➤ **Les ressources humaines**

☞ Le dispositif « **Emplois-jeunes** » touche à sa fin. Pour respecter ses engagements, le Conseil général réserve 30 400 € de subventions.

☞ **L'Association de formation professionnelle du bâtiment** (Aforproba) a pour rôle de favoriser la formation et le perfectionnement dans les métiers du bâtiment et des travaux publics. Elle assure aussi la gestion du Centre de formation des apprentis du bâtiment de Blois. Le Conseil général inscrit sur son budget une somme de 35 000 €.

➤ **Recherche et innovation**

La recherche et l'innovation sont des éléments importants pour le développement de l'activité économique. Dans ces domaines, l'accompagnement des acteurs et des entreprises est indispensable pour préparer l'avenir.

Un nouveau plan départemental pour l'innovation :

Le 20 octobre dernier, lors de la 3^e séance de la conférence départementale de l'économie, Alain Courtois, Président de la CCI de Loir-et-Cher a présenté les grandes lignes du programme départemental pour l'innovation, qui sera engagé dès 2007 en Loir-et-Cher. L'ambition de ce plan est d'aider un maximum d'entreprises du département à franchir une étape dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

- sensibiliser celles qui n'ont pas encore de démarche innovante
- accompagner celles qui innovent déjà
- aider les unes et les autres à se doter des ressources nécessaires pour innover de manière durable.

Un plan d'actions en 3 volets est envisagé (sensibilisation, management de l'innovation et évaluation) de 2007 à 2009 avec un budget estimé à 1,5 M €.

☞ **Fonds loir-et-chérien d'aide à l'innovation et à la recherche (Flair)** : 400 000 € de crédits de paiements

☞ 25 850 € pour sa participation au fonctionnement des 2 **pôles de compétitivité** « sciences et systèmes de l'énergie électrique » et « sciences de la beauté et du bien-être ».

➤ **Reconversion des sites Giat industries à Salbris**

- Inscription d'un crédit de paiement de **0,837 M €** en 2006 pour l'aménagement du site. De nouvelles recettes sont attendues pour un montant de 1,66 M € dont un fonds de concours de 1 M € versés par la communauté de communes de la Sologne des rivières.

- Modification de la convention publique d'aménagement signée avec la SELC pour tenir compte des dernières évolutions.

➤ **Agriculture : installation des jeunes, protection de l'environnement et diversification des productions**

- Soutien à **l'installation des jeunes** par l'attribution d'une aide à la trésorerie dite dotation départementale aux jeunes agriculteurs dont le montant s'élève à 100 000 € en 2007. Les modalités de ce dispositif sont modifiées.

- Soutien à la **viticulture** (189 796 €) et aux productions d'**asperges blanches et vertes** (49 000 €).

- Soutien à **l'agriculture biologique** (11 000 €) par le biais du Gablec (groupement des agriculteurs biologiques de Loir-et-Cher).

- **Promotion des produits viticoles et fermiers** : (53 500 €).

- Soutien à la **Chambre d'agriculture** du Loir-et-Cher pour un montant de 158 500 € et à la Société d'agriculture pour une somme de 115 000 €.

➤ **TIC : l'Internet haut débit pour les entreprises**

La convention *Département innovant* signée entre le Conseil général et France Télécom prend fin le 31 décembre 2006. A ce jour, 98,8 % des lignes du département sont éligibles à **l'Internet haut débit** à partir de la technologie filiaire ADSL et Re-ADSL. Pour les 1,2 % de la population située dans des secteurs qui ne seraient pas ou mal desservis, il appartient de recourir à des technologies alternatives (Wimax, Wifi, courant porteur en ligne et satellite.)

- **Téléphonie mobile** : 4 pylônes destinés à couvrir les zones blanches ont été mis en service en 2006 (Yvoy-le-Marron, La Chapelle-enchérie, Orçay et Chaon.) Le pylône de Thoury/Crouy-sur-Cosson sera opérationnel en avril 2007.

➤ **Aménagement du territoire : le schéma directeur cyclable du Loir-et-Cher avance**

- Le **schéma directeur cyclable** du Département, approuvé en 2002, avance. Il comprendra au total 730 km d'itinéraires dont la moitié en site propre dont plus de 200 km en voies vertes et intègre le projet interrégional de *La Loire à vélo*. Une inscription de 100 000 € est prévue en crédits de paiement 2007. Sur ces crédits, une subvention de 17 500 € est accordée au syndicat mixte de Grande Sologne pour la réalisation d'une étude de faisabilité de l'itinéraire cyclable *La Sologne à vélo*.

- L'itinéraire de **La Loire à vélo** assure désormais la continuité du parcours entre la limite départementale avec le Loiret et les circuits du Pays des châteaux. *La Loire à vélo* en Loir-et-Cher se poursuit en 2007 par des études des sections situées en aval de la ville de Blois, comme celle de Candé-sur-Beuvron à Chaumont-sur-Loire pour la réalisation d'un itinéraire sécurisé. Enfin, la conception d'un dernier tronçon entre Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire pourrait être engagée en 2007 pour une fin des travaux en 2009. **100 000 €** sont prévus en crédits de paiement 2007 pour assurer la continuité de cet itinéraire. Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer la praticabilité du pont de Muides par les cyclistes en réalisant le déport du garde-corps du pont. Un crédit de 120 000 € est voté pour la réalisation de ces travaux.

➤ **Aménagement du territoire : accueil des gens du voyage,**

- Le **schéma départemental d'accueil des gens du voyage** prévoit la réalisation de 432 places de caravane sous la forme de 7 terrains structurants et de 16 aires d'accueil familiales. Le Département intervient en accompagnement de l'État à hauteur de 10 %. En 2007, 300 000 € de crédits de paiement sont proposés.

- Le Département alloue une subvention exceptionnelle de 120 000 € dont 84 000 € en 2007 pour les travaux de reconstruction de la **mairie de Lamotte-Beuvron**, détruite en partie par un incendie.

- Le Conseil général est membre des cinq **syndicats mixtes de Pays** et participe, à ce titre, à leur fonctionnement. 133 393 € sont affectés à cette politique.

➤ **Politique de la ville**

- **Projet de rénovation urbaine de Blois** : le Département a décidé de consacrer à ce projet une enveloppe globale de 9,5 millions d'euros dont la première phase estimée par convention à 7,2 M € pour le Département, concerne la création de logements sociaux, des opérations d'aménagements publics ainsi que des équipements et des services. En 2006, le projet s'est affiné et le Conseil général signera l'avenant prévu. Pour financer cet avenant, une nouvelle autorisation de programme de 1,6 M € est nécessaire et un crédit de paiement de 932 000 € est voté.

➤ **le Service départemental incendie et secours**

En 2007, le montant de la contribution des communes s'élève à 8,6 M € et celle du Département à **9,9 M €**. L'année 2007 verra la mise en service de la nouvelle école départementale des sapeurs-pompiers à Vineuil.

TOURISME - CULTURE - SPORT

5,9 M €

Les enjeux

Le Département s'est doté en 2005 d'un schéma départemental de développement touristique et considère le tourisme comme un véritable secteur économique du département.

La dernière loi de décentralisation engage les Départements à réaliser un schéma des enseignements artistiques. Celui-ci verra le jour au 1^{er} semestre 2007. C'est aussi cette année qu'une rétrospective de l'œuvre de Goudji, orfèvre internationalement connu et ayant des attaches en Loir-et-Cher, sera présentée au château de Blois en lien avec la Ville de Blois.

Enfin, dans le domaine du sport la nouvelle Maison départementale des sports ouvrira ses portes aux comités sportifs départementaux à la fin de l'année 2007.

Les priorités

➤ **Le tourisme : un secteur économique à part entière**

Le schéma départemental de développement touristique, présenté en avril 2005 aux acteurs touristiques a conduit le **Comité départemental du tourisme** à redéfinir ses objectifs et son mode d'organisation interne. Pour 2007, 4 axes majeurs de promotion sont retenus : les randonnées, l'offre terroir, la clientèle familiale, le label Tourisme et handicap. Le plan d'actions 2007 prévoit la participation à 7 salons français et 5 salons européens, la réédition de documents pratiques, la refonte du site Internet. Une enveloppe de **1,150 M €** est nécessaire au CDT pour la mise en œuvre de son plan d'actions.

➤ **l'accès pour tous à la culture**

- **Enseignement artistique** : le schéma de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique, revient désormais aux Départements, conformément à la loi du 13 août 2004. Au cours de l'année 2006, un état des lieux de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre a été élaboré. La présentation de ce schéma aura lieu au 1^{er} semestre 2007 et un crédit de 7 000 € est inscrit pour clore cette phase d'études.

- **Musique** : une enveloppe de 210 900 € est mise à disposition des écoles de musique du département (102 900 €) ainsi qu'à l'Union départementale des écoles de musique (50 000 € pour son fonctionnement) et à l'Union départementale des écoles et sociétés musicales et artistiques (58 000 € pour son fonctionnement).

- **Diffusion culturelle** : fort du succès 2006 de Festillésime 41, 225 000 € sont accordés pour l'aide aux manifestations qui entrent dans le cadre de ce festival désormais annuel ainsi qu'aux 8 festivals de musique avec lesquels seront conclues des conventions triennales.

Par ailleurs, en 2007, le Conseil général missionne les formations suivantes : le Septet de jazz de Cyril Parmentier, l'ensemble de musique du monde « Loircord' » et la compagnie de théâtre Jacques Auxenel et Annie Chaplin

- **Compagnies de théâtre et de danse** : le Centre de littérature orale reçoit 14 000 euros, la Compagnie du hasard, 13 000 €, Wish association, 9 000 €, la compagnie Auxenel-Chaplin, 6 000 €, la compagnie de la lune blanche, 4000 €, Musique et comédie, 3 000 € et les Affinités électives, 2 000 €.

- Poursuite des **partenariats culturels** avec la Halle aux grains à Blois (67 000 €), l'Hectare à Vendôme (28 000 €), l'Espace François 1^{er} à Romorantin (28 000 €), l'Association BD Boum (8 500 €), l'association Ciné'Fil (2 500 €), 16^e festival du film de Vendôme (12 000 €), les 10^{es} Rendez-vous de l'histoire (38 100 €), les Amis de la musique en Vendômois (6 000 €), l'association Pierre de Ronsard (5 000 €), l'Union pour la culture populaire en Sologne (7 000 €) et l'Ensemble orchestral de Paris pour la 2^e édition des promenades musicales de Vendôme (10 000 €), la commune de Vineuil pour les chantiers de jeunes sur les ponts chartrains (1 500 €), le Chato'do de Blois (10 000 €), Demandez le programme de Salbris (10 000 €) et l'Échalier à Saint-Agil (6 000 €).

- **L'exposition Goudji** : une importante exposition organisée en partenariat avec la ville de Blois est consacrée à l'artiste Goudji du 25 mai au 16 septembre 2006. Le budget prévisionnel de l'opération s'établit à 200 000 € et chaque collectivité s'engage à prendre en charge 100 000 €.

Un crédit de paiement de 77 500 € est inscrit au budget départemental.

- **Archives départementales** : un budget de 74 500 € est accordé aux Archives départementales pour conduire leur mission de communication et de préservation de la mémoire écrite du Loir-et-Cher. Depuis 2002, l'informatisation du fonds est en cours avec à la clé des possibilités élargies de consultation pour le public. A ce titre, la numérisation du cadastre napoléonien qui a commencé en 2005 se poursuit en 2007

- **Patrimoine architectural** : Les crédits de paiement 2007 s'élèvent à 500 000 €.

- Poursuite des **partenariats** avec la Fondation du patrimoine (23 000 €), le Comité départemental du patrimoine et de l'archéologie (30 000 €), l'association des amis du musée et du site de Thésée (23 000 €), le musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération en Loir-et-Cher (26 800 €).

- **Lecture publique** : Huit médiathèques « têtes de réseau » ont été créées depuis 1999 nécessitant l'inscription de 87 211 € en crédits de paiement. Une nouvelle

médiathèque « tête de réseau » ouvrira en 2009 à Montoire-sur-le-Loir (subvention de 167 170 €) et deux autres restent à réaliser pour compléter le dispositif prévu par le plan départemental. 54 000 € sont réservés pour les professionnels du livre et 311 356 € pour le fonctionnement de la Bibliothèque départemental de prêt (BDP).

➤ **Sport : le Département à l'écoute des clubs et des athlètes**

- **Animation sportive** : Le soutien aux structures sportives à vocation départementale concerne le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) pour un montant de 115 700 €, l'association Profession sport 41 pour une somme de 82 500 €, les comités sportifs départementaux (92 000 €) et les organismes oeuvrant dans le domaine du sport scolaire et périscolaire, comme l'Usep (18 000 €), l'UNSS (22 000 €) et l'Ugsl. (8 000 €). Le Conseil général soutient la course cycliste Tour du Loir-et-Cher à hauteur de 42 000 € et le rallye Cœur de France pour 12 000 €. Dotations en matériel sportif des clubs qui entreprennent des efforts particuliers en faveur des jeunes (27 000 €).

- Soutien au **sport de haut niveau à hauteur de 600 000 €** répartis selon trois critères : le niveau de pratique sportive en compétition, la difficulté d'accès au niveau supérieur et l'existence d'une politique de formation des jeunes.

- **Politique en faveur des jeunes** : 20 000 € sont attribués au Bureau d'information jeunesse pour sa mission d'accueil et d'information, 12 000 € sont prévus pour bonder le fonds Top jeunes 41, destiné à aider les projets culturels, sportifs et humanitaires des jeunes (10 à 25 ans) du Loir-et-Cher et 150 000 € pour soutenir les actions d'animation envers les jeunes réalisées par les collectivités.

- **La nouvelle maison départementale des sports** : les travaux de réhabilitation de l'ancien lycée agricole de Blois ont débuté en septembre 2006 pour une durée de 10 mois. L'ensemble du mouvement sportif départemental disposera d'un espace aménagé de 860 m² comprenant plusieurs salles de réunion, des bureaux et locaux de stockage de matériel, un accès pour les handicapés au rez-de-chaussée et un parking. Un crédit de 0 ;75 M € est inscrit pour cette opération en 2007.

ENVIRONNEMENT - EAU - CADRE DE VIE

8,9 M €

Les enjeux

En matière d'environnement, le Conseil général entend donner davantage d'ampleur à sa politique de protection des espaces naturels sensibles. En 2007, un schéma départemental de protection des Espaces naturels sensibles sera mis en place. Son élaboration est confiée au Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) en lien avec le Conservatoire des sites.

Les priorités

➤ Environnement : préserver et valoriser

- **Espaces naturels sensibles** : le Département a instauré en 2006 une taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) prélevée sur les permis de construire, au taux de 0,6 % .Compte tenu des délais de recouvrement de la taxe, la recette attendue pour 2007 serait de 150 000 €. Ces crédits permettront au Département de mettre en place dès 2007, un schéma départemental des espaces naturels sensibles dont le but est de définir les grandes orientations de la protection de ces espaces. Une subvention de 235 000 € est attribuée au CDPNE, chargé d'établir ce schéma.
- **Eau potable et adduction d'eau** : Le conseil général vote un montant de crédits de paiement de 2,5 M € pour l'adduction d'eau potable et pour l'assainissement.
- **Traitement des déchets ménagers** : 179 000 € de crédits de paiement sont consacrés à cette politique contractualisée avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) dans le cadre d'un programme départemental de maîtrise des déchets renouvelé chaque année.
- **Établissement public d'aménagement de la Loire** : le Conseil général adhère à l'EP Loire depuis 1983 et participe aux investissements réalisés par cet organisme (47 000 € pour les ouvrages et la mise en valeur du patrimoine naturel et 415 000 € pour le renforcement des levées de la Loire) et à son fonctionnement (118 000 €).
- Poursuite des **partenariats** : le Département accorde 55 000 € pour le fonctionnement du Conservatoire des sites, 7 380 € pour la première année du programme Loire grandeur nature III réalisé par le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre, 45 600 € pour le fonctionnement et la réalisation de travaux par la Maison Botanique/Atelier vivant de Boursay, 10 000 € à l'association Perche nature et 10 000 € à l'association Sologne nature.
- **Le laboratoire départemental d'analyses (LDA)** a pour activités deux volets : l'analyse hydrologique pour le contrôle sanitaire et réglementaire des eaux

d'alimentation et de loisirs, du suivi de la qualité des cours d'eau et des stations d'épuration, pour la recherche de légionnelles ainsi que des analyses pour le contrôle de l'hygiène alimentaire. Une subvention d'équilibre de 199 101 € est inscrite au budget départemental pour le LDA.

- **Le service départemental de la qualité de l'eau** a pour mission l'assistance technique des communes à l'exploitation de leurs stations d'épuration, la gestion du réseau départemental de suivi de qualité des cours d'eau qui comprend 39 points de prélèvement et le contrôle de la conception et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif. Une subvention d'équilibre du budget annexe du SDQE d'un montant de 203 060 € est prise en charge sur le budget général du Département.

➤ **Habitat : maintien à domicile des personnes âgées et handicapées**

Le Conseil général finance les travaux d'adaptation des logements des personnes âgées et handicapées, qu'elles soient propriétaires ou locataires ainsi que ceux des logements de personnes réalisant de l'accueil familial. Pour faire face aux demandes pour 2007, un crédit de 60 000 € est nécessaire.

Pour aller plus loin, le Conseil général entend développer avec l'association des maires de Loir-et-Cher, une offre d'habitat regroupé en centre-bourg destiné à accueillir des personnes âgées et handicapées qui ont besoin de se faire aider pour les gestes de la vie quotidienne. **Une charte départementale pour la promotion de l'habitat regroupé adapté** a été établie en ce sens. Sur la base de 20 logements adaptés réalisés par an, l'enveloppe nécessaire pour 2007 est de 36 000 € et 10 000 euros sont inscrits en crédits de paiement.

LE CONSEIL GENERAL, PARTENAIRE PRIVILEGIE DES COMMUNES

26 M € pour les subventions aux communes et aux associations

L'étude réalisée en 2004 par Michel Klopfer a mis en évidence la forte implication du Département auprès des communes et des associations. En 2007, le Conseil général inverse les priorités en votant **35,7 millions d'euros** pour ses **investissements directs** (collèges et routes) et **26 millions d'euros** en **subventions**, ce qui représente 42 % du budget d'investissement.

☞ Le Département a choisi de conserver de très nombreux programmes susceptibles de répondre à la demande d'équipements nouveaux de la part de la population tout en proposant des mesures de modération dans le dispositif d'interventions du Département auprès des tiers (communes notamment).

☞ **21,1 M €** (hors Agence de l'eau) concernent les **subventions d'équipement**. Elles se répartissent de la façon suivante :

- la voirie communale : 3,2 M €
- les interventions économiques : 5,9 M €
- les équipements culturels et sportifs : 1,3 M €
- les équipements scolaires : 0,743 M €
- l'eau et l'assainissement : 2,5 M €
- les équipements sanitaires et sociaux : 4,2 M €